



Attestation demandée par ma banque

Par Loopingttotal

Bonjour,

A la suite du règlement d'une succession, j'ai touché une somme importante de mon notaire par virement.

Bien que mon relevé de compte stipule clairement l'origine de cet argent, mon banquier souhaite que je demande à mon notaire une attestation du versement de cette somme.

Est-ce habituel ?

Est-ce obligatoire ?

Que doit comporter exactement cette attestation ?

A quoi sert cette attestation et à qui sera-t-elle communiquée ?

Si vous avez un exemple d'attestation je suis preneur.

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour

C'est habituel. Et le notaire saura très bien faire cette attestation.

Par Loopingttotal

Bonjour,

Je vous remercie.

Je savais qu'il fallait une attestation de la banque pour acheter chez le notaire mais pas l'inverses ...

Le mien n'a pas été d'une efficacité redoutable durant toute la succession donc j'ai quelques inquiétudes, d'autant que ma banque semble vouloir cette attestation "tout de suite maintenant".

Il ne m'a d'ailleurs pas du tout parlé de ce document et ne m'a donné qu'un décompte.

Que doit contenir cette attestation ?

Juste les sommes qu'il m'a versées et son cachet ?

Ou d'autres informations ?

A qui ma banque va-t-elle communiquer cette attestation ?

Elle reste juste dans mon dossier en cas de contrôle ou bien elle l'envoie à des organismes ?

Encore merci.

Par ESP

Bonjour

Je confirme.

J'ai par ailleurs été concerné récemment et j'ai fourni un extrait du projet d'acte définitif, seul en ma possession, mais cela a été suffisant.

Par morobar

Bonjour,
C'est dans le cadre de TRACFIN que la banque vous interroge.
ici:

[url=https://www.credit-et-banque.com/declaration-tracfin/]https://www.credit-et-banque.com/declaration-tracfin/[/url]

Par Loopingtotal

@ESP

Merci de votre témoignage.
J'avais carrément apporté l'acte de partage définitif mais ça ne lui a pas suffi.

Mon banquier me demande cette attestation.

Je ne pensais pas que, ayant tous mes comptes dans cette banque, il me faille justifier de ces sommes à ce point, puisque, comme je l'ai écrit plus haut, l'expéditeur du virement est clairement identifié.

Je répète ma question : A QUI MA BANQUE VA-T-ELLE DONNER CETTE ATTESTATION ?

Par yapasdequoi

La banque demande l'attestation en cas d'enquête du fisc ou de TRACFIN.

Par Loopingtotal

Je vous remercie.

Donc elle ne la produit que si le fisc le demande.
Elle ne s'en sert pas autrement ?

Par yapasdequoi

La banque enregistre cette attestation selon ses procédures internes.